

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 JUIN 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 26
Pouvoirs : 9
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/06/2017

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY

OBJET : FINANCES – Contrat de ruralité avec l'Etat

Mr Bernard GRISON, Président, indique que l'Etat a mis en place un dispositif contractuel de soutien à la ruralité à travers des contrats de ruralité. Ces contrats ont pour objectifs de :

- Fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs d'un territoire,
- Coordonner les outils, dispositifs et financements existants,
- Développer et accélérer la réalisation de projets au service des habitants et des entreprises,
- Donner de la cohérence aux initiatives et aux politiques publiques locales.

Ces contrats doivent être portés par un EPCI, et viser six champs d'intervention prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins,
- L'attractivité du territoire (économique, numérique, touristique),
- La redynamisation des bourgs centre et le soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités,
- La transition énergétique,
- La cohésion sociale.

Les actions inscrites au contrat de ruralité peuvent avoir différents maîtres d'ouvrage (EPCI, communes, associations, ...) mais doivent correspondre à un projet de territoire.

Elles seront financées par l'Etat sur les dotations FSIL ou DETR. La coordination avec les politiques contractuelles régionales est fortement souhaitée.

Le Conseil communautaire du 10 octobre 2016 a validé le principe d'une candidature de la CCDSV à un contrat de ruralité sur la base du projet de territoire adopté en début d'année 2017, complétés des projets communaux susceptibles d'être intégrés au contrat.

Une rencontre avec la préfecture a eu lieu en janvier 2017 pour préparer ce contrat et préciser les actions éligibles en priorité, sachant que le contrat doit comporter obligatoirement une action dans chacun des six domaines d'intervention thématiques. Des contacts entre services de la préfecture et CCDSV ont permis d'affiner les propositions pour ce contrat d'une durée de 3 ans jusqu'en 2020.

Le document présentant les propositions de la CCDSV, issues du projet de territoire Dombes Saône Vallée validé en Conseil communautaire du 27 février 2017, est présenté en séance.

Un tableau financier récapitulant les différentes actions proposées est inclus au document. Chaque action fera l'objet d'une approbation spécifique et d'une demande de subvention particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de ruralité à passer avec l'Etat, tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat et les conventions annuelles de financement ultérieures ainsi que tout document se rapportant à ce contrat.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIL. 2017** A Trévoux, le 26/06/2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C66-AE
Affichage le : **13 JUIL. 2017**

Le Président,
Bernard GRISON


